

Recommandations du GAFI

Informations pour les médias

Le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive constituent des menaces pour la sécurité mondiale et l'intégrité du système financier. Le GAFI est en charge de l'élaboration de normes internationales pour lutter contre ces menaces. Les normes du GAFI, appelées les recommandations, sont mises en œuvre par plus de 180 pays à travers le réseau mondial des organismes régionaux affiliés au GAFI.

Les recommandations du GAFI exigent des pays qu'ils disposent de systèmes efficaces pour prévenir et combattre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et de la prolifération. Elles prévoient également les mesures que les pays devraient mettre en place dans leur système judiciaire pénal et dans leur réglementation, les dispositions préventives que les institutions financières et les autres entreprises et professions non financières visées par les recommandations (par exemple, les casinos et les notaires) doivent mettre en œuvre, ainsi que les mesures de transparence relatives à la propriété des personnes morales et des constructions juridiques (trust), les dispositions pour l'établissement d'autorités compétentes dotées des fonctions et pouvoirs appropriés, ainsi que les règles concernant la coopération avec les autres pays.

Les normes du GAFI ont été révisées afin de renforcer les mesures de protection et de protéger davantage le système financier, en dotant les gouvernements d'outils plus robustes pour sanctionner les infractions graves.

La révision des recommandations recherche un équilibre entre :

- D'une part, des obligations spécialement renforcées dans les domaines qui présentent des risques plus élevés ou pour lesquels la mise en œuvre pourrait être améliorée. Ces exigences ont été étendues afin de répondre aux nouvelles menaces telles que le financement de la prolifération des armes de destruction massive, ont été clarifiées sur les questions de la transparence et renforcées pour ce qui relève de la corruption.
- D'autre part, des obligations plus ciblées. L'approche fondée sur les risques permet aux institutions financières et autres secteurs visés d'affecter plus efficacement leurs ressources en se concentrant sur les domaines présentant des risques plus élevés, tout en laissant plus de flexibilité dans la mise en œuvre de mesures simplifiées lorsque les risques sont faibles.

Les recommandations du GAFI représentent des seuils minimums que tous les pays devraient remplir avec l'objectif commun de s'attaquer au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme et de la prolifération. Le GAFI appelle tous les pays à mettre ces mesures efficacement en œuvre dans leurs systèmes nationaux.

Modifications essentielles des normes (les Recommandations du GAFI):

- *L'approche fondée sur les risques:* les pays doivent parfaitement comprendre les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (LBC/FT) auxquels ils sont confrontés et adapter leurs systèmes à la nature de ces risques, en mettant en œuvre des mesures renforcées lorsque les risques sont plus élevés et avec la possibilité d'appliquer des mesures simplifiées lorsque les risques sont plus faibles. Le GAFI a créé une approche fondée sur les risques permettant aux pays et aux intermédiaires financiers d'affecter leurs ressources plus efficacement. Correctement appliquée, cette approche renforce l'efficacité du système de LBC/FT et soutient les pays dans leurs efforts pour favoriser l'inclusion financière, comme l'a recommandé le G20.
- *Transparence:* l'absence de transparence sur l'identité des bénéficiaires effectifs et le contrôle des personnes morales et des constructions juridiques et sur les donneurs d'ordre et bénéficiaires des

virements électroniques fragilise ces instruments et les rend susceptibles d'être détournés par les criminels et les terroristes. Le GAFI a renforcé les obligations de transparence dans ces domaines. Cela implique de disposer d'informations fiables sur les bénéficiaires effectifs et le contrôle des sociétés, *trusts* et autres personnes et constructions juridiques. Cela se traduit également par des obligations plus contraignantes concernant les informations qui doivent accompagner les virements électroniques. Ces mesures pour améliorer la transparence, mises en œuvre partout dans le monde, augmentent la difficulté pour les criminels et les terroristes de dissimuler leurs activités.

- *Coopération internationale* : compte tenu de la globalisation croissante des menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, le GAFI a étendu le champ et l'application de la coopération entre autorités nationales responsables. Les recommandations révisées impliquent des échanges d'informations plus efficaces en matière d'enquête, de contrôle et de poursuites. Cela permet également aux pays de dépister, geler et confisquer les biens illicites.
- *Pouvoirs d'enquête*: les recommandations du GAFI relatives aux autorités de poursuite pénale et aux cellules de renseignements financiers ont été significativement étendues. Ces révisions clarifient le rôle et les fonctions de ces autorités opérationnelles chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et prévoient une gamme de techniques d'enquête et des pouvoirs dont elles doivent disposer, par exemple, obtenir et analyser les informations financières relatives aux comptes et opérations réalisées par des personnes suspectées d'être des criminels.
- *Nouvelles menaces et nouvelles priorités*: le GAFI traite des nouvelles et graves menaces et répond aux priorités fixées par la communauté internationale, par exemple par le G20. Les principales questions traitées sont :
 - *Le financement de la prolifération* – La prolifération des armes de destruction massive est une préoccupation importante en termes de sécurité et des mesures prises dans le domaine financier peuvent être un moyen efficace de lutter contre cette menace. Le GAFI a adopté une nouvelle recommandation visant à assurer la mise en œuvre systématique et efficace des sanctions financières ciblées, ainsi que cela est requis par le Conseil de sécurité des Nations Unies.
 - *Corruption et Personnes politiquement exposées* – Les recommandations du GAFI renforcent les obligations imposées aux institutions financières d'identifier les personnes politiquement exposées (PPE) qui peuvent présenter un risque plus élevé de corruption en raison de leurs fonctions. L'obligation actuelle d'appliquer des mesures de vigilance renforcées à l'égard des PPE est étendue, en fonction des risques, aux PPE nationales et celles liées aux organisations internationales, ainsi qu'aux familles de toutes les PPE et aux personnes qui leur sont étroitement associées, afin de prendre en compte les méthodes utilisées par les officiels et chefs d'États corrompus pour blanchir les produits de la corruption.
 - *Infractions fiscales pénales* – La liste des infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux est étendue aux infractions fiscales pénales. Cela permet d'inclure le produit des infractions fiscales dans le champ d'intervention des autorités en charge des enquêtes sur le blanchiment de capitaux. L'infraction de contrebande a également été clarifiée pour inclure les infractions relatives aux droits de douanes et d'accise et les taxes. Cela contribue à améliorer la coordination entre les autorités de poursuite pénale, les douanes et les autorités fiscales et supprime les obstacles à la coopération internationale concernant ces infractions.
- *Financement du terrorisme* – Le financement du terrorisme reste une préoccupation pour la communauté internationale et un aspect essentiel des normes du GAFI. Les neuf recommandations spéciales du GAFI sur le financement du terrorisme ont été entièrement intégrées aux quarante recommandations, reflétant à la fois que le financement du terrorisme est

une préoccupation de longue date et qu'il entretient des liens étroits entre les mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et celles applicables au financement du terrorisme.

- *Clarification des obligations* – Le GAFI a actualisé ses recommandations pour refléter les pratiques du secteur financier (par exemple, pour prévoir des obligations claires pour les groupes financiers) et pour mettre à profit l'expérience tirée de la mise en œuvre par les pays des recommandations du GAFI (par exemple, en clarifiant les obligations relatives au devoir de vigilance à l'égard de la clientèle).

Le GAFI a renforcé son dialogue avec le secteur privé et la société civile. Les recommandations du GAFI ont été actualisées pour répondre aux questions soulevées par le secteur privé et la société civile et les révisions ont été développées sur la base d'une large consultation publique.

Le GAFI et les Organismes régionaux de type GAFI

Le GAFI est l'organisme chargé au niveau international d'adopter des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et, très récemment, contre le financement de la prolifération des armes de destruction massive. C'est un organisme intergouvernemental réunissant 36 membres et auquel participent plus de 180 pays au travers d'un réseau mondial d'organismes régionaux.

Les recommandations du GAFI prévoient des obligations claires. Elles sont complétées par l'évaluation rigoureuse et objective de leur mise en œuvre par les pays dans leurs systèmes de LBC/FT, réalisée par le GAFI, les Organismes régionaux de type GAFI, le FMI et la Banque mondiale. Le GAFI dispose d'un strict processus de suivi et de mécanismes lui permettant de prendre des mesures à l'encontre des pays qui ne mettent pas en œuvre des mesures satisfaisantes. Les Organismes régionaux de type GAFI ont également des mécanismes de suivi qui sont similaires aux procédures du GAFI.

Le travail du GAFI et des Organismes régionaux de type GAFI a conduit à de profonds changements dans les efforts menés pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme :

- La plupart des pays disposent désormais de systèmes de LBC/FT ou sont en train de les établir, en particulier, les pays en voie de développement, renforçant par là-même leurs défenses contre le crime et la corruption et participant à l'élaboration d'un système de LBC/FT universel.
- Le réseau universel du GAFI s'est agrandi. Le GAFI collabore avec un réseau universel de huit Organismes régionaux de type GAFI, au travers desquels les pays de chaque région évaluent la mise en œuvre des normes du GAFI et conduisent des travaux sur les menaces de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.
- Les rapports d'évaluation mutuelle et de suivi du GAFI et des Organismes régionaux de type GAFI montrent les améliorations les nombreux pays qui ont été évalués.
- L'identification publique des pays présentant des risques élevés et les pays non-coopératifs a conduit à l'adoption dans plus de 30 pays de lois et d'autres mesures pour renforcer le cadre juridique de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le GAFI poursuit l'examen systématique des pays présentant des risques élevés et les pays non-coopératifs.

Mise en œuvre des recommandations révisées

Le GAFI commencera un nouveau cycle d'évaluation de ses États-membres en 2013 et se concentrera plus particulièrement sur l'efficacité de la mise en œuvre des normes.